

IBM International Passport Advantage Agreement Attachment for Academic Volume Option

The terms of this Attachment for Academic Volume Option ("Attachment") modify or are in addition to those of the IBM International Passport Advantage Agreement ("the Agreement").

Client accepts the terms of this Attachment without modification by indicating Client is enrolling under the Academic Volume Option when Client submits an IBM International Passport Advantage Enrollment Form to IBM or Client's reseller, as applicable.

Capitalized terms used but not defined in this Attachment have the meaning given to them in the Agreement.

To participate in the Academic Volume Option under the Agreement, Client must be an Accredited Education Institution.

An Accredited Education Institution is defined as a public or privately funded body, non-profit making, and not owned by a commercial organization. The institution may take the form of:

1. a university or college offering education leading to nationally recognized qualifications or levels of academic achievement, accredited by a regional or national accrediting council or commission or appropriate government agency or board of education of the state or country in which the educational institution is located,
2. a teaching hospital associated with an accredited institution,
3. a research institution, or consortia comprised of accredited institutions, or
4. a primary, elementary or secondary level school, either publicly or privately funded, where education is the principal objective leading to nationally recognized qualifications or levels of academic achievement, accredited to deliver education by national or regional councils or agencies.

Eligible Products must be used for academic or administrative purposes of the educational institution.

Eligible Products may not be used in the performance of commercial services for any third party.

Under this Attachment, Client receives special pricing due to Client's status as an Accredited Education Institution and, therefore, other pricing and discounting mechanisms and procedures do not apply.

Section 1.11 - Relationship SVP Level of the Agreement does not apply under this Attachment.

Contrat Passport Advantage international IBM

Document annexe relatif à l'option d'achat par volume pour établissements d'enseignement

Les modalités du présent Document annexe relatif à l'option Achat par volume pour établissements d'enseignement (le «document annexe») modifient celles du Contrat Passport Advantage international IBM (le «contrat») ou s'ajoutent à celles-ci.

Le client accepte les modalités du présent document annexe sans modification par son inscription à l'option Achat par volume pour établissements d'enseignement, en soumettant un formulaire d'inscription Passport Advantage international IBM à IBM ou à l'intermédiaire du client, selon le cas.

Les termes utilisés mais non définis dans le présent document annexe ont la signification qui leur est donnée dans le contrat.

Pour participer à l'option Achat par volume pour établissements d'enseignement aux termes du contrat, le client doit être un établissement d'enseignement agréé.

Un établissement d'enseignement agréé désigne un organisme public ou privé, sans but lucratif, n'appartenant pas à une entreprise commerciale. L'établissement peut être :

1. une université ou un collège offrant un enseignement qui conduit à des certificats d'études ou à des niveaux de formation scolaire reconnus à l'échelle nationale, agréé par un conseil ou une commission d'accréditation régional ou national, ou encore par un organisme gouvernemental approprié ou une commission scolaire de l'État ou du pays où se trouve l'établissement d'enseignement;
2. un hôpital d'enseignement associé à un établissement agréé;
3. un établissement de recherche ou un consortium constitué d'établissements agréés; ou
4. une école primaire, élémentaire ou secondaire, publique ou privée, dont l'objectif principal est une éducation conduisant à des certificats d'études ou à des niveaux de formation scolaire reconnus à l'échelle nationale, agréée par des conseils ou organismes nationaux ou régionaux pour dispenser un enseignement.

Les produits admissibles doivent être utilisés aux fins d'enseignement ou d'administration de l'établissement d'enseignement.

Ces produits ne peuvent pas être utilisés en vue de fournir des services commerciaux à un tiers.

Aux termes du présent document annexe, le client bénéficie d'une tarification spéciale en raison de son statut d'établissement d'enseignement agréé. Par conséquent, les autres mécanismes et procédures de tarification et de remise ne s'appliquent pas.

Article 1.11 - Le niveau du prix de volume suggéré relationnel («PVSR») du contrat ne s'applique pas aux termes du présent document annexe.